



Paris, le 15 juillet 2021

## Paquet Climat : la Commission européenne en phase avec l'urgence climatique

**La Commission européenne a dévoilé hier son « paquet climat », un ensemble de propositions visant à adapter les politiques de l'Union en matière de climat, d'énergie ou encore de fiscalité de sorte à permettre aux Etats membres d'accélérer en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) salue cette ambition renforcée à la hauteur de l'urgence climatique, et souligne la nécessité pour la France de mettre en œuvre à la fois les mesures permettant une accélération du développement des énergies renouvelables conforme à cette ambition et l'accompagnement social de la transition énergétique.**

La Commission propose de porter à 40 % (au lieu de 32 %) l'objectif contraignant d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie de l'Union en 2030. Les propositions encouragent l'utilisation de carburants renouvelables, tels que l'hydrogène, dans les secteurs de l'industrie et les transports, en fixant des objectifs supplémentaires.

Le relèvement de cet objectif est, à l'évidence, très positif et devra être nécessairement pris en compte lors des travaux qui seront menés pour l'élaboration de la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Energie. Néanmoins, comme tout objectif, il devra pouvoir être suivi d'effet, et à cet égard, la France est déjà en retard sur l'atteinte de ses objectifs actuels. Elle pourrait l'être *a fortiori* compte tenu de cette ambition réhaussée. Cette circonstance rend d'autant plus nécessaire la levée des barrières liées au développement des énergies renouvelables dans notre pays.

Dans le secteur de la mobilité, la Commission propose une combinaison de mesures pour faciliter le développement du véhicule vert à l'avenir en imposant en particulier une réduction des émissions moyennes des voitures neuves de 55 % à partir de 2030 et de 100 % à partir de 2035 par rapport aux niveaux de 2021.

Ce faisant, l'usage du véhicule électrique et le déploiement de carburants alternatifs vont se développer, nécessitant une production encore accrue d'énergies renouvelables pour faire face à ces transformations d'usages.

Enfin, la Commission propose un nouveau mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et un système d'échange modernisé de quotas d'émission.

La volonté de valoriser encore plus la tonne de CO<sub>2</sub> via différents mécanismes (fiscalité, ajustement carbone aux frontières) de manière à influencer sur le prix du carbone, est un levier indispensable pour le développement de toutes les énergies renouvelables (électriques, thermiques, transports) et ainsi les rendre encore plus compétitives qu'elles ne le sont déjà aujourd'hui.



« A la suite du Pacte européen pour le climat lancé le 9 décembre 2020, la Commission propose un cadre juridique complet et structurant visant à renforcer la nécessaire transformation en profondeur de notre société et notre économie en faveur du climat. Il est indispensable que le processus législatif aille à son terme et que ces propositions législatives soient adoptées pour ensuite être mises en œuvre concrètement le plus largement possible. La lutte contre le dérèglement climatique est à ce prix. La mise en œuvre de ce plan devra être conditionnée en particulier à la prise en compte des conséquences sociales qu'auront les mesures qui en résultera. Le succès de la transition énergétique est à ce prix. Il appartiendra aux autorités nationales de veiller à ce que ce dossier soit une priorité de la présidence française de l'Union européenne au premier semestre 2022 », souligne Jean-Louis BAL, Président du SER.

**Contact presse :**

Gilles CORMAN

gilles.corman@enr.fr

01 48 78 05 60 // 06 73 88 71 18

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  @ser\_enr  Syndicat des énergies renouvelables